

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Franceville : 71 détenus bénéficient de la grâce présidentielle

Guy MADJOUA SANGOUETABA
Franceville/Gabon

SOIXANTE-ONZE détenus de la prison centrale de Franceville ont quitté, samedi écoulé, la prison centrale de Yené. Ils sont bénéficiaires de la grâce présidentielle accordée par Ali Bongo Ondimba. Cette mesure, saluée par les concernés, vient désengorger la maison d'arrêt de Masuku, surtout en cette période de crise sanitaire, pour faire face, avec efficacité, à la pandémie du Covid-19.

De tous ces détenus, trois (dont une femme) sont des ressortissants étrangers. Les soixante-huit autres sont des Gabonais parmi lesquels une femme et deux mineurs garçons. Le décret présidentiel de libération concernait les détenus condamnés pour délit mineur et dont les

peines restantes à purger étaient inférieures ou égales à six mois. Un certificat de libération a été remis à chacun d'eux.

La cérémonie solennelle s'est déroulée en présence de la secrétaire générale de province, Nicole Nouhanda, qui vient d'être promue gouverneure de la province de la Nyanga, lors du dernier Conseil des ministres. Les Soixante-onze détenus ont quitté la grande cour de la prison de Yené, tout sourire et libres de leurs mouvements. "Soyez dignes de la confiance que la plus haute autorité du pays, en l'occurrence le chef de l'Etat, vient de placer en vous par cette grâce", a lancé, dans le cadre des conseils d'usage, le procureur de la République près le tribunal de Franceville, Nicaise Leyama, qui n'a pas manqué de rappeler le contexte de



Les détenus libérés par la grâce présidentielle.

cette remise de peine, motivée pour limiter la propagation du Covid-19. Notamment dans les milieux carcéraux, qui accusent

le trop-plein. Avant de quitter la prison de Yené, les graciés ont remercié le chef de l'Etat pour sa magnanimité et ont promis

de ne plus commettre – gaçons – les mêmes infractions à l'origine de leurs dernières condamnations.

Les Portgentillais, les pieds dans l'eau

LA forte et longue pluie de la nuit de vendredi a mis à rude épreuve le travail d'assainissement de l'Hôtel de Ville.

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

Samedi dernier, en matinée, plusieurs ménages de la capitale économique se sont réveillés les pieds dans l'eau, suite à la forte et longue pluie tombée sur la ville de sable toute la nuit. Mettant ainsi à rude épreuve les efforts en matière d'assainissement déployés par l'Hôtel de Ville. La tornade a débuté vers 22h et duré, jusqu'au matin. Cours de concessions privées et autres artères se sont transformées en de vastes étendues d'eau. On pouvait apercevoir, à certains endroits, les populations se déplaçant en pirogue. Les eaux des canaux, comme à Ngadi, Sindara, dans le deuxième arrondissement, sont sorties de leur lit, inondant les domiciles.



Photo: Julie Nguimbi

A Bac-aviation, la route s'est transformée en rivière. Tout comme le parc d'attraction Émile Otando, sur le littoral. Au Quartier sud, Salsa, Balise, Cent manguiers, Bord de mer, etc., c'était la même désolation. Plaintes et plaintes des riverains en détresse fusaient de partout. Eux qui croyaient que les inondations dans leur cité n'atteindraient plus une telle ampleur ont vite déchanté. Autant dire que la municipalité a encore du pain sur la planche. C'est peut-être l'occasion de dépoussiérer le dossier sur la construction du grand canal qui devra traverser toute la ville, du nord au sud.

Covid-19 : 81 détenus libérés à Port-Gentil

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

QUATRE-VINGT-UN détenus ont recouvré la liberté samedi dernier à Port-Gentil. Ce, conformément au décret présidentiel N° 00096/PR/MJGS, au terme duquel le chef de l'Etat a accordé une mesure de grâce à tous les nationaux et expatriés condamnés pour des délits dont la peine était inférieure ou égale à 6 mois.

L'esplanade de la prison centrale de la capitale économique a servi de cadre à cette cérémonie qui s'est déroulée en présence de l'avocat général, Steve Daglish Boucka, du procureur de la République, Jean-Pierre Bounoulou, et du directeur de la maison carcérale, le commandant Ismaël Ngoussi, entouré de ses collaborateurs. A cette occasion, le procureur de la République a invité les graciés à ne plus revenir en ces lieux. " Vous êtes libres à partir d'aujourd'hui. C'est une joie pour vous et pour vos fa-



Photo: Koumouss

Prison centrale de Port-Gentil

milles. Faites tout pour ne plus vous retrouver ici, vos places sont dans vos familles et non à la prison", a-t-il conseillé. Les détenus condamnés pour crimes graves comme les viols sur mineurs, les meurtres, les détournements de deniers publics ou les homicides volontaires n'étaient pas concernés par l'arrêt présidentiel. Sur les 81 détenus

qui ont bénéficié de cette liberté d'office, 72 sont Gabonais dont 2 femmes, et 9 étrangers dont 1 femme. Cette remise de peine, du fait du Covid-19 devrait, a-t-on appris, contribuer à décongestionner la prison de Port-Gentil, peuplée de 518 détenus au 31 mars dernier, soit 250 condamnés et 268 prévenus.